



DECISION DU PRESIDENT

N° 2023 /066

1.1 Marché public

MARCHE PUBLIC POUR UNE ETUDE PRELIMINAIRE DU REAMENAGEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE CREST

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

CONSIDERANT qu'il est indispensable d'effectuer des études préalables à des travaux de réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Crest ;

CONSIDERANT que le marché est dévolu par procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT la mise en concurrence effectuée du 27 novembre au 15 décembre 2023 auprès de plusieurs bureaux d'études spécialisés ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu d'allotir ce marché ;

CONSIDERANT l'analyse technique et financière des offres reçues ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget général 2023 - imputation 2031 ;

DECIDE

Article 1 : de signer le marché d'étude préliminaire pour le réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Crest avec la SCIC SAS GRAINES DE SOL - 122 bis, boulevard Emile Zola - 69600 OULLINS, n° SIRET 509 249 017 00021 pour un montant de 3 575.00 € HT. Des demi-journées supplémentaires au prix unitaire de 300 € HT pourront être également commandées.

Article 2 : la présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 20 décembre 2023

Affichée le : 22 DEC. 2023

Denis BENOIT
Président



ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE